

ACTIFormation



prévention

Information sur le dispositif ASD

Aide et Soins à Domicile

Contact : **Sophie BIGEREL**
Tél : 06 84 36 26 34
sophie.bigerel@orange.fr



Aide et soins
à domicile



LES ENJEUX de la prévention





En 2016

- 180 000 salariés du régime général du secteur l'aide et le soin (NAF 8810 A)
- 17 000 accidents du travail (AT)
- 1200 maladies professionnelles (MP) essentiellement pathologies du dos et troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs
- 1,8 millions de journées perdues (total AT/MP) soit 8400 emplois à plein temps
- Indice de fréquence : 95 AT/1000 salariés, en comparatif avec le national tout secteur confondu 33,8 AT/1000 salariés
- Les principales causes d'accident du travail (AT) sont « Objets en cours de manipulation » (mobilisation de personnes essentiellement) et « chute de plain-pied », aussi risques chimique et biologique, risques routiers et Risques Psychosociaux (RPS)
- La population salariée de plus de 40 ans est plus exposée.





LES CONSEQUENCES

Humaines

- × Dommage consécutif à un AT
- × Douleur
- × Restrictions d'aptitude
- × Atteinte à la santé
- × Maladies professionnelles
- × Handicap fonctionnel
- × Exclusion sociale

Financières

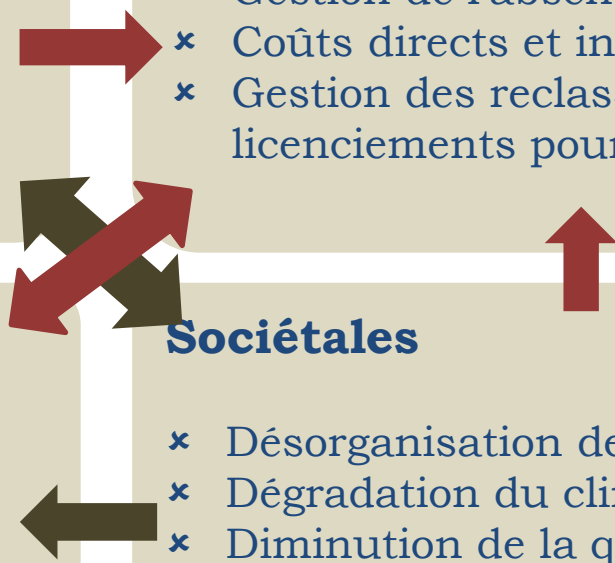
- × Perte d'efficacité
- × Perte de flexibilité
- × Gestion de l'absentéisme
- × Coûts directs et indirects
- × Gestion des reclassements et licenciements pour inaptitude

Réglementaires

- × Non respect des Principes Généraux de Prévention (art L4121-1 du code du travail)
- × Faute inexcusable de l'employeur
- × Difficulté de respecter les recommandations et réglementations des secteurs professionnels

Sociétales

- × Désorganisation des équipes
- × Dégradation du climat social
- × Diminution de la qualité
- × Dégradation de l'image de marque
- × Risques d'atteinte à la santé des bénéficiaires





LES ENJEUX

Humains

Les Acteurs de la structure participent au quotidien à la prévention

- Formation dirigeant
- Formation animateur Prévention ASD
- Formation Acteur Prévention Secours ASD,
- Analyses

Financiers

Investissement dans la prévention
Retour sur investissement

- Baisse des AT/MP
- Augmentation de la qualité de travail

Réglementaires

- Planification de la prévention et intégration dispositif ASD, démarche qualité
- Mise à jour du DUERP
- SDC* art L4644-1 code travail
- Qualité de Vie au Travail
- Réglementation secteurs activité

Sociétaux

- Groupe de travail : écoute échange, amélioration du climat social
- Mieux-être au travail
- Amélioration de la qualité de prise en charge des bénéficiaires

*SDC : salarié Désigné Compétent



Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

- ✿ Depuis le 1er juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (L.4644-1 du Code du travail).
- ✿ Cette désignation ne remet pas en cause le principe de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la santé-sécurité de ses salariés.
- ✿ Le salarié compétent en santé-sécurité doit pouvoir :
 - comprendre l'approche générale d'évaluation des risques professionnels,
 - contribuer à la mettre en œuvre.



- ✿ **L'Animateur Prévention ASD est reconnu comme Salarié Désigné Compétent**



LES OBJECTIFS





Répondre aux valeurs essentielles de la prévention

La personne

Implication de tous

Dialogue social

Implication des salariés
Implication des instances dans la maîtrise des risques

La transparence

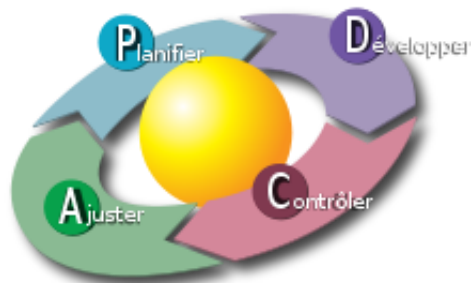
Engagement de la direction dans la prévention
Clarté des objectifs
Communication santé et sécurité





Mise en place une démarche de prévention structurée

Organiser la prévention :
Direction



Comprendre le travail réel :
-analyse
-remontée des informations
« terrain »

Impliquer tous les acteurs de l'entreprise :

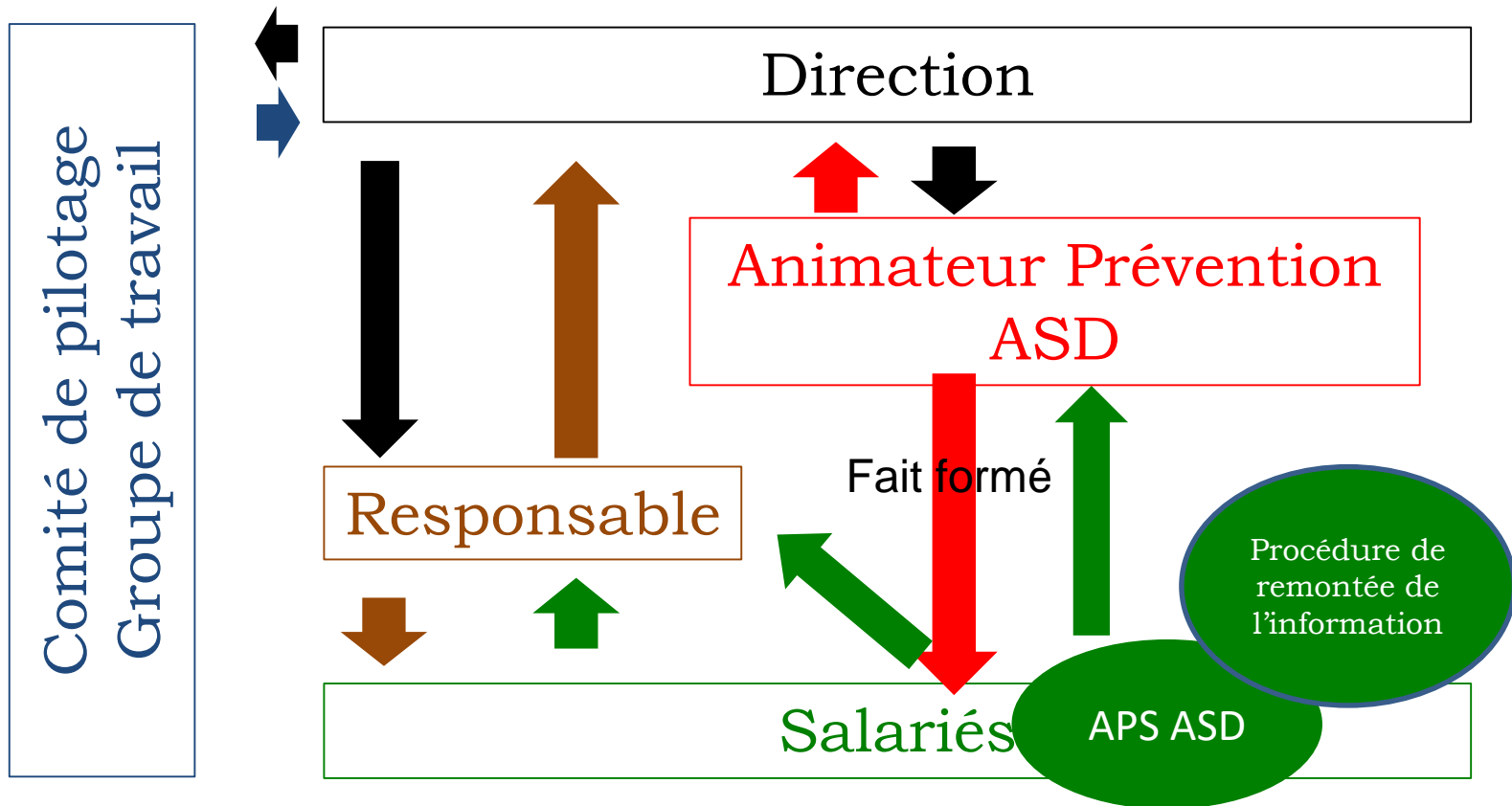
-apporter de la compétence à tous les niveaux

Mettre en place une démarche participative :

- Dispositif ASD
-Apporter des solutions aux dysfonctionnements et aux situations à risques
-Utiliser le DU comme outil de suivi de la démarche



Impliquer tous les acteurs





Direction
AP ASD
Comité de pilotage
 Salariés

1-MOBILISER

- Formation de la direction
- Formation d'un AP HAPA SSMS (lettre de mission)
- Diagnostic santé de l'entreprise
- Cadrage du projet par la direction (engagement, moyens)
- Création d'un comité de pilotage
- Formation du comité de pilotage et de l'encadrement
- Communication sur le projet à l'entreprise
- Formation des salariés Acteur PRAP (lettre de mission)

Dispositif ASD

AP ASD
Salariés
 Comité de pilotage

2- ANALYSER

- Repérer et analyser les situations de travail dangereuses
- Analyser les Accidents du Travail
- Repérer les causes
- Mettre à jour le DU**

4- VALIDER

- Evaluer les actions mises en place
- Evaluer la démarche
- Acter, **mettre à jour le DU**
- Maintenir et Actualiser des Compétences des salariés formés

Direction
Comité de pilotage
AP ASD
 Salariés

**Amélioration
 continue**

3- AGIR

- Hiérarchiser les actions et les planifier
- Mettre en œuvre des actions d'améliorations en lien avec les situations dangereuses repérées
- Suivre les actions sur le plan d'action du DU

Direction
Comité de pilotage
AP ASD
Salariés





LES ACTEURS DE PREVENTION





Les compétences nécessaires dans le dispositif ASD

👉 **Direction** : formation management sante et sécurité

- La formation peut aussi être suivi par l'encadrement



👉 **Animateur Prévention**: formation Animateur Prévention
ASD



👉 **Comité de pilotage** : information sur le dispositif,
formation de l'encadrement



👉 **Salariés** : formation APS ASD, veille ergonomique et de
prévention sur le terrain



Détail des formations sur le site